

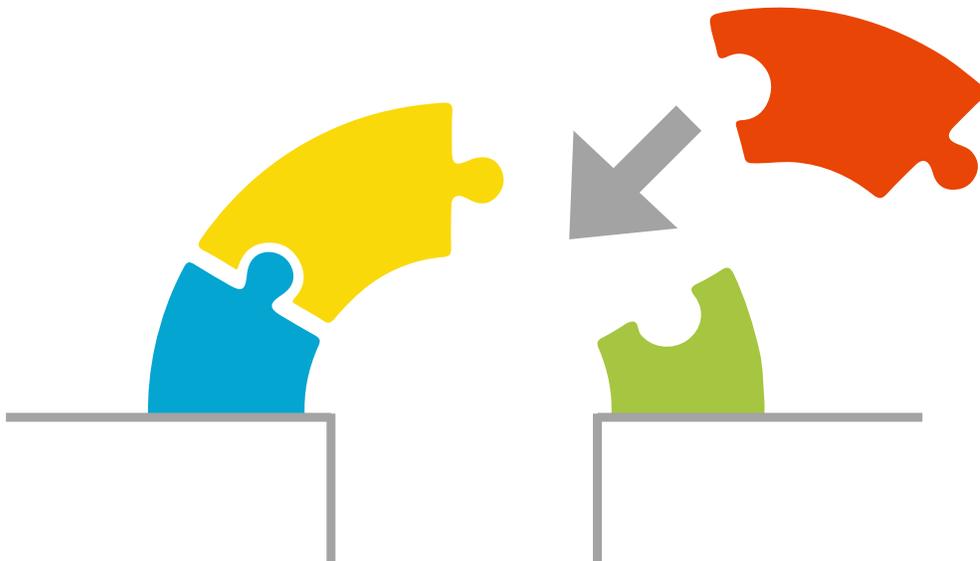
Qu'est-ce que la planification de la transition ?

Service Coordination Soutien (SCS) veut vous aider à mieux vous préparer aux transitions de la vie. Une transition se produit lorsqu'une personne fait l'expérience d'un changement dans sa vie, comme commencer ou quitter l'école, acquérir une nouvelle compétence, obtenir un emploi ou trouver un endroit où vivre.

Nous reconnaissons que tout le monde vit des transitions à différents moments de sa vie. Le changement peut être stimulant et difficile pour de nombreuses personnes. La planification de la transition consiste de regarder vers l'avenir et à planifier l'avenir de votre choix.

Élaborer un plan vous donne l'occasion de dire aux gens ce qui est important pour vous, vos forces, vos capacités, vos besoins en matière de soutien et la manière dont vous souhaitez être soutenu. SCS peut vous aider à planifier vos transitions de vie, à cerner les possibilités qui s'offrent à vous dans votre communauté et à atteindre vos objectifs.

Lisez la suite pour plus d'informations sur chaque période de transition, ainsi que des conseils et des ressources pour vous aider à vous y **préparer**.



Mon outil de recherche

Nous avons rassemblé des exemples de ressources dans nos fiches de conseils pour vous aider à planifier chaque période de transition.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter *Mon outil de recherche* à search.sconline.ca/rechercher. En utilisant cette bibliothèque en ligne, vous trouverez des ressources et services locaux pour les enfants et les adultes ayant une déficience intellectuelle ou l'autisme.

Déclaration de désistement

SCS décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission dans le contenu de ce document.

Questions ?

Veillez visiter sconline.ca ou communiquer avec nous au 613-748-1788 pour obtenir de plus amples renseignements.

PÉRIODE DE TRANSITION : SE MARIER

Le mariage est une union reconnue entre deux personnes. Il établit des droits et des obligations entre elles, ainsi qu'entre elles et leurs enfants. La planification de mariage peut être passionnante et très amusante ! Si vous envisagez de vous marier, voici quelques points à prendre en considération.

Conseils

Envisagez-vous de vous marier ?

Si vous envisagez de vous marier en Ontario, voici quelques informations importantes à prendre en considération lorsque vous planifiez votre mariage.

- Saviez-vous qu'en Ontario, vous devez avoir 16 ans ou plus pour vous marier ? Si vous souhaitez vous marier avant l'âge de 18 ans, vous aurez besoin du consentement de vos deux parents/tuteurs.
- Vous pouvez obtenir votre permis de mariage dans n'importe quel bureau de Service Ontario. À la fin, vous devez vous rendre à votre bureau municipal où vous pourrez ensuite avoir votre permis de mariage.
- Lorsque vous demandez votre permis de mariage, n'oubliez pas que chaque personne devra apporter 2 pièces d'identité délivrées par le gouvernement. Un permis de mariage n'est valable que pendant 90 jours.
- Une fois marié, vous pourrez obtenir un certificat de mariage. N'oubliez pas de demander à la personne qui officie le mariage si elle envoie votre permis de mariage à Service Ontario, car c'est ainsi que vous obtiendrez votre certificat de mariage.
- Si vous souhaitez modifier légalement votre nom de famille après votre mariage, vous pouvez le faire directement auprès de Service Ontario.

Ressources suggérées

Se marier | Ontario.ca

<https://www.ontario.ca/fr/page/comment-obtenir-en-ligne-un-certificat-de-mariage-ontarien>

FAQ sur le mariage en Ontario

<https://www.canadianbirthcertificate.com/FAQDetails/Marriage/OntarioMarriageFAQs> (anglais)

Scannez le code QR pour accéder à Mon outil de recherche et trouver plus de ressources :

